

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 1 (1913)
Heft: 2

Artikel: Notice sur l'ermitage du Goz de la Torche
Autor: Fleury, P. Bernard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-818030>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOTICE SUR L'ERMITAGE DU GOZ DE LA TORCHE

par le P. BERNARD FLEURY, Cordelier

Le XVII^{me} siècle fut pour le canton de Fribourg comme pour le monde catholique en général, une époque de renaissance religieuse et de fondations pieuses. C'est à ce siècle que remontent les couvents de Capucins de Fribourg et de Bulle, les établissements de Minimes à Romont et à Estavayer, les monastères de la Visitation, de Montorge et des Ursulines à Fribourg. Non seulement la vie monastique reprit faveur parmi nous, mais aussi la vie érémitique vint s'implanter sur les bords escarpés et sauvages de la Sarine. Pour ne parler que des environs de Fribourg, c'est dans le courant du XVII^{me} siècle que furent fondés ou restaurés les ermitages de la Madeleine, du Goz de la Torche et de Bourguillon.

L'ermitage du Goz de la Torche, au centre d'une presqu'île que la Sarine forme au-dessous du Palatinat est admirablement bien exposé. Il est entièrement creusé dans le roc et renferme une ancienne chapelle et plusieurs cellules. Il en est fait mention pour la première fois en 1600. Le 31 Janvier 1600, Nicolas ou Jacques Bovey de Rue, décidé de renoncer au monde pour se faire ermite au Goz de la Torche, demande au Conseil du bois pour se faire une cellule¹. Ce qui lui est accordé. Le Conseil lui démarque une place au Goz de la Torche pour y construire sa cellule². Mais Umbert Gady, propriétaire de ce domaine, demande qu'en compensation, on affranchisse une portion de son domaine de la dîme du foin. Comme cette dîme est ecclésiastique, le Conseil ne peut pas le faire, mais on lui accorde une double

¹ Ibid. 1^{er} mars 1600.

² Ibid. 26 avril 1600.

place à prendre sur le commun¹ (*26 Avril 1600*). Cependant l'ermite s'était mis à l'œuvre pour construire sa cellule et, en 1608, on lui accorde encore un tonneau de chaux et, en 1614, du bois. En 1614 la chapelle devait être terminée, puisque Pierre de Castille, ambassadeur de France, passant à Fribourg, fit, le 15 octobre de cette année, un cadeau à l'ermite pour son autel². Mais le frère Jacques Bovey ne jouit pas longtemps de sa nouvelle demeure. Il mourut en 1618 et fut enterré dans le caveau du couvent à la chapelle de Tous les Saints, qui est la sacristie actuelle. Cet ermite était, dit une vieille chronique, en grande vénération dans toute la ville à cause de ses travaux, de ses vertus, de ses mortifications et de sa vie exemplaire³.

Nous ne trouvons plus trace d'ermite au Goz de la Torche jusqu'en 1682. Cependant les Cordeliers continuaient à y aller dire la messe le jour de l'Assomption, fête patronale de la chapelle. Ils pouvaient s'y rendre directement en descendant au Grabensaal et en suivant la rive gauche de la Sarine, au-dessous du couvent des Capucins. En 1682, un nouvel ermite se présenta pour habiter le Goz de la Torche. Il se nommait Jacques de Fleuré et était bourgeois de Fribourg. Agé de 43 ans alors, il avait, à ce qu'il paraît, passé plusieurs années en Italie, car il se servait d'un livre de méditation en italien qui se conserve encore à la Bibliothèque du couvent. Le 4 Février 1683, le P. Gardien Guillaume Geyss lui donna l'habit du Tiers-Ordre de S. François et l'incorpora à la Communauté, afin par là, ajoute le Gardien, de le soustraire ainsi que son ermitage, à la juridiction de l'Ordinaire. En prenant l'habit de tertiaire, l'ermite reçut le nom de Joseph et il fit solennellement profession le 4 Février 1684⁴. Frère Joseph fit d'importants travaux à son ermitage. La Chronique publiée par Héliodore de Ræmy⁵ dit qu'en creusant le roc sous son jardin, l'ermite a réussi à faire d'un petit bras de la Sarine un étang poissonneux où sa nacelle est en sûreté. Des excavations plus profondes lui ont fait découvrir une source limpide dont un mécanisme ingénieux amène l'eau jusque dans sa demeure.

¹ Arch. cant. Rathsmannual, vol. 151.

² Fontaine, Collection diplomatique (Bibl. cant.) tome 21, p. 322.

³ Archives du Couvent des Cordeliers.

⁴ Ibid. Liba Professionum.

⁵ Chronique fribourgeoise, etc. p. 298, 299.

La chapelle de l'ermitage fut aussi enrichie de faveurs spirituelles. Par bref du 22 Mars 1690, le pape Alexandre VIII accorde aux conditions ordinaires une indulgence plénier à tous les fidèles qui visiteront la chapelle de l'ermitage dans le rocher près de la Sarine, le jour de l'Assomption, depuis les premières vêpres la veille jusqu'au coucher du soleil du jour de la fête¹.

Le 13 Août 1712, Mgr Jacques Duding, évêque de Lausanne, bénit une cloche pour la chapelle du Goz de la Torche et lui donna le nom de Marie-Catherine. Cette cloche, œuvre du fondeur Kléli, eut pour parrain, M. François-Nicolas de Montenach et pour marraine Mademoiselle Marie-Anne, sa fille².

S'il faut en croire un document du 4 juillet 1696, le frère Joseph de Fleuré aurait habité aussi un second ermitage près de Grandfey, à moins que le nom de Grandfey ne s'applique ici au Goz de la Torche. Donc, le 4 Juillet 1696, Messeigneurs du conseil intérieur de la Ville de Fribourg ont accordé au frère Joseph de Fleuré, la place qu'il désire derrière Grandfey et, à cet effet, ils ont délégué Messeigneurs l'avoyer Fégely, le banneret de Müller et le secrétaire de ville pour lui procurer l'usage de cette place, principalement parce que le dit frère demande seulement la jouissance de cette place sa vie durant : Actum 4 juillet 1696³. Signé : Ratschryber zu Fr. Peut-être s'agit-il ici d'un des deux ermitages qui existent encore à Grandfey⁴.

Nous n'avons pu trouver la date de la mort du frère Joseph. Dès 1722, nous voyons dans les comptes de la Communauté que le couvent a admodié l'ermitage du Goz de la Torche pour le prix annuel de 10 écus bons.

En 1751 apparaît un nouvel ermite du nom de Nicolas. Il paraît avoir habité le Goz de la Torche jusqu'en 1758 et il payait au couvent pour l'habitation et le jardin un loyer annuel de 1 écu bon, 1 bache, 1 cruche.

Le 14 mars 1758, la communauté vend à Philippe Robaty

¹ Arch. du Couvent des Cordeliers.

² Ibid.

³ Voir aussi Rathausmanual, vol. 247, au 4 juillet 1696.

⁴ On ne sait rien de ces deux petits ermitages, sinon que l'un servit de retraite à un ermite prussien qui, après avoir changé de religion, était venu se réfugier à Fribourg. Il y mourut vers 1803, v. Etrennes fribourgeoises pour 1807, p. 95.

de Tavel, l'ermitage du Goz de la Torche « avec son jardin et appartenances, comme l'enclos de murailles se conste, en telle façon et manière comme le tout a été possédé jusqu'à présent, sauf et réservé la Ste messe annuelle, que les Pères Cordeliers s'obligent en suite de la fondation de dire le jour de l'Assomption de N.-D. Et a été faite cette vendition pour la somme de 100 écus bons ».

Signé : *Ignace Coly, notaire.*

Enfin, par acte du 27 août 1779, Mgr Joseph-Nicolas de Montenach, évêque de Lausanne, considérant « que la chapelle soit ermitage du Goz de la Torche est dans un mauvais état, sans que l'on puisse découvrir qui en doit être le mainteneur, les Pères Cordeliers prétendant ne pas en être chargés, vu qu'il n'y a aucun titre contre eux, transfère la fondation d'une Messe le jour de l'Assomption à l'église des dits Pères cordeliers, en leur enjoignant de célébrer annuellement au prédit jour une Messe à un autel de la Vierge dans leur église. Et comme par une louable coutume, les Pères chantaient ordinairement des Vêpres dans la dite chapelle, le jour de l'Assomption, l'évêque attend de la piété de la Communauté, qu'en place de ces Vêpres qui n'auront plus lieu, elle voudra bien dire annuellement une seconde Messe, au moyen desquelles deux messes, elle sera perpétuellement quitte de celle qu'elle était tenue de célébrer à la chapelle du Goz de la Torche, comme aussi des Vêpres qu'on y chantait »².

Signé : *Frs. Perroud, Secrétaire.*

¹ Arch. du Couvent des Cordeliers.

² Arch. des Cordeliers.

Il existe au Goz de la Torche un autre ermitage qui surplombe au-dessus de la passerelle des Neigles. On ne sait s'il a jamais été habité, il ne paraît pas. Plus bas, le roc est percé à jour; Kuenlin (Dict. du cant. de Fribourg, II, p. 19, 20) dit qu'on appelait cette ouverture en 1611 le « pertuis du Secrétaire ». Au XV^e siècle, il y avait une carrière sous le Goz de la Torche. Fontaine croit que cette carrière était où il y a une espèce de petit ermitage. Fontaine, collection des Comptes des Trésoriers, tome III, 43^e Compte (1423).